

Liste de vérification de l'efficacité énergétique pour l'hypothèque Énergie Plus BMO^{MC} – Maison individuelle (y compris la maison en rangée)

Pour que vous puissiez être admissible à une hypothèque Énergie Plus BMO, votre habitation doit satisfaire aux critères de la liste de vérification de l'efficacité énergétique de BMO. Un évaluateur indépendant (ou un vérificateur de l'efficacité énergétique) mandaté par BMO confirmera le respect de ces critères.

Catégorie	Critères écoénergétiques	Comment déterminer si un critère donné est satisfait?	Le saviez-vous?
1. Système de chauffage à haute efficacité	<p>On considère qu'un système de chauffage est à haute efficacité lorsqu'il correspond à l'un ou l'autre des trois cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Générateur d'air chaud à gaz offrant un rendement énergétique annuel d'au moins 95 % • Générateur d'air chaud au mazout offrant un rendement énergétique annuel d'au moins 85 % • Système géothermique (énergie puisée dans le sol ou les eaux souterraines) conforme à la norme CAN/CSA – C448 et certifié par la Coalition canadienne de l'énergie géothermique (www.geo-exchange.ca) 	<p>Jetez un coup d'œil à l'illustration ci-dessous. Vous pouvez souvent trouver une étiquette affichant cote AFUE l'appareil.</p> <p>Jetez un coup d'œil à la pompe du système de chauffage; souvent vous pouvez y voir une étiquette de certification de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique.</p>	<p>Les produits qui l'affichent le symbole ENERGY STAR[®] ont fait l'objet d'épreuves suivant des procédures prescrites, démontrant ainsi qu'ils respectent ou dépassent les normes en la matière sans pour autant offrir un rendement inférieur</p> <p>Pour plus de renseignements sur les économies en frais d'énergie, consultez le site de Ressources naturelles Canada afin de comparer les coûts de chauffage annuels aux économies d'énergie des systèmes de chauffage.</p> <p>Renseignez-vous sur la géothermie; découvrez les systèmes géothermiques et leurs avantages en consultant le site Ressources naturelles Canada.</p>

<p>2. Installation de refroidissement de l'air à haute efficacité ou aucune installation de refroidissement de l'air</p>	<p>Appareil de climatisation central homologué ENERGY STAR® offrant un taux de rendement énergétique saisonnier d'au moins 14,5.</p>	<p>Jetez un coup d'œil au climatiseur. Vous devriez y trouver une étiquette affichant le symbole ENERGY STAR ou le taux de rendement énergétique saisonnier.</p> <p>L'efficacité énergétique du climatiseur ou de la thermopompe (mode refroidissement) est exprimée au moyen du taux de rendement énergétique saisonnier. Plus ce taux est élevé, plus le modèle est écoénergétique¹.</p>	<p>Le coût moyen de chauffage et de climatisation pour le propriétaire est d'environ 1 000 \$ par année, soit près de la moitié de sa facture totale d'énergie.</p> <p>Vous pouvez réduire votre facture de climatisation de 30 % en remplaçant simplement votre appareil de climatisation centrale non homologué vieux de douze ans par un modèle homologué ENERGY STAR².</p> <p>Dans un climat humide, on peut s'attendre à économiser jusqu'à 700 \$ en frais d'énergie pendant la durée de vie du matériel homologué ENERGY STAR³.</p>
	<p>Aucun appareil de climatisation</p>	<p>Si votre habitation n'a pas de climatiseur, cela représente un atout sur le plan écoénergétique : elle satisfait automatiquement à l'un des sept critères de la liste de vérification!</p>	
<p>3. Isolation du vide sous toit de bonne qualité</p>	<p>La totalité du vide sous toit doit être isolée selon un coefficient <u>minimal</u> de RS8.6(R-49).</p>	<p>Pour un coefficient R-49, l'isolant en fibre de verre doit avoir une épaisseur de 13,2 pouces à 16,3 pouces; la fibre minérale ou la fibre de cellulose, une épaisseur de 12,9 pouces à 17,5 pouces. Dans le cas de la mousse de polyuréthane giclée, toute épaisseur est suffisante.</p>	<p>Une isolation du vide sous toit de bonne qualité réduira votre facture d'énergie et rendra votre habitation plus confortable.</p> <p>Il s'agit souvent de l'amélioration la plus susceptible de se traduire par des économies d'énergie immédiates, plus particulièrement pendant les mois d'hiver.</p>

<p>4. Fenêtres</p>	<p>Toutes* les fenêtres de la copropriété doivent être homologuées ENERGY STAR et ne doivent présenter aucune fissure ni brèche.</p> <p>(* Une petite quantité de verre décoratif peut constituer jusqu'à 5 % de la surface totale de la fenêtre).</p>	<p>Vous pouvez le confirmer en recherchant l'étiquette affichant le symbole ENERGY STAR qui est souvent apposée sur le chant de la fenêtre. Voir les exemples d'étiquettes ENERGY STAR.</p> <p>Pour déceler la présence de fissures ou de brèches, recherchez des signes d'usure ou les fuites d'air autour de la fenêtre.</p>	<p>En plus de vous aider à réaliser des économies et à préserver l'environnement, les fenêtres écoénergétiques présentent d'autres avantages.</p> <p>Des fenêtres écoénergétiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduisent vos frais d'énergie de 7 % à 12 % • réduisent ou éliminent les courants d'air froids • sont moins sujettes à la condensation • réduisent le niveau de bruit venant de l'extérieur⁴ <p>Pour plus de renseignements sur les possibilités d'économie d'énergie et de réduction des frais, visitez l'initiative de haute efficacité ENERGY STAR® au Canada.</p>
<p>5. Chauffe-eau</p>	<p>La maison doit être équipée de <i>l'un ou l'autre</i> de ces chauffe-eau</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> • Chauffe-eau solaire 	<p>Ce type de chauffe-eau est souvent décelable par la présence de capteurs solaires sur le toit de l'habitation.</p>	<p>Selon le <i>Environmental and Energy Study Institute</i> (EESI), le coût d'un système de chauffage solaire de l'eau domestique s'établit dans une fourchette de 1 500 \$ à 3 500 \$, comparativement à une fourchette de 150 \$ à 450 \$ pour un chauffe-eau électrique et pour un chauffe-eau au gaz. Grâce aux économies d'électricité ou de gaz naturel qu'il rend possible, le chauffe-eau solaire est rentabilisé dans un délai de quatre à huit ans⁵.</p> <p>Si vous envisagez de passer au solaire pour le chauffage de votre eau, vous trouverez une liste des installateurs de chauffe-eau solaires accrédités auprès de l'Association des industries solaires du Canada.</p>

<p>5. Chauffe-eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chauffe-eau à gaz instantané ou sans réservoir 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce type de chauffe-eau est installé au mur et souvent raccordé à une tuyauterie d'évacuation de la condensation allant à l'extérieur du bâtiment. 	<p>En général, le chauffage de l'eau représente jusqu'à 20 % de la consommation d'énergie d'une habitation moyenne. L'adoption d'un chauffe-eau sans réservoir pourrait réduire la demande d'énergie de 30 %, voire plus, selon vos habitudes de consommation⁶.</p> <p>Renseignez-vous sur les chauffe-eau instantanés et sur les chauffe-eau sans réservoir ou consultez la publication sur le chauffage instantané de l'eau de Ressources naturelles Canada.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Chauffe-eau à condensation de type réservoir alimenté au gaz homologué ENERGY STAR 	<p>Recherchez l'étiquette affichant le symbole ENERGY STAR sur le réservoir.</p>	<p>Les chauffe-eau homologués ENERGY STAR consomment 5 % moins d'énergie que les appareils classiques.</p> <p>L'installation d'un chauffe-eau homologué ENERGY STAR répondant adéquatement aux besoins d'un ménage peut entraîner des économies substantielles pendant la durée de vie de l'appareil. L'acquisition d'un tel appareil sera également bonne pour l'environnement puisque moins nous consommons d'énergie, moins nous produisons de gaz à effet de serre⁷.</p>
<p>6. Portes</p>	<p>Toutes les portes séparant une aire chauffée d'une aire non chauffée (p. ex., porte extérieure, porte menant vers un garage attenant) doivent être homologuées ENERGY STAR ou être en métal ou en fibre de verre. Les portes doivent être correctement installées et ne présenter ni fissures ni brèches.</p>	<p>Vous pouvez le confirmer en recherchant l'étiquette affichant le symbole ENERGY STAR qui est souvent apposée sur le chant intérieur de la porte. Les portes en bois ne sont pas acceptées.</p> <p>Pour déceler d'éventuelles brèches, vérifiez que les portes sont calfeutrées avec le produit qui convient et essayez de déceler d'éventuelles fuites d'air le long de leur chant.</p>	<p>Les portes homologuées ENERGY STAR sont plus efficaces que les portes classiques parce qu'elles protègent mieux de l'air froid l'hiver et de l'air chaud l'été. La pose de portes et de fenêtres homologuées ENERGY STAR dans toute l'habitation peut réduire la consommation d'énergie d'un ménage de 7 %⁸.</p> <p>En remplaçant toutes les fenêtres et les portes d'origine d'une habitation moyennement ancienne par des fenêtres...</p>

<p>6. Portes</p>			<p>et par des portes homologuées ENERGY STAR, son propriétaire pourrait réduire sa consommation d'énergie d'environ 7 %, soit l'équivalent de trois quarts de tonne de gaz à effet de serre par année⁹.</p>
<p>7. Gros appareils électroménagers</p>	<p>Au moins trois des gros électroménagers indiqués ci-dessous doivent être homologués ENERGY STAR. S'il y a moins de trois gros électroménagers dans la propriété, alors tous les électroménagers doivent être homologués ENERGY STAR. S'il y a plus d'un gros électroménager de même type dans la propriété, alors c'est l'admissibilité de l'électroménager principal qui doit être évaluée (p. ex., le réfrigérateur principal de la cuisine et non un petit réfrigérateur à vin).</p> <p>Lave-vaisselle homologué ENERGY STAR</p> <p>Congélateur homologué ENERGY STAR</p> <p>Réfrigérateur homologué ENERGY STAR</p> <p>Laveuse homologuée ENERGY STAR</p>	<p>Vous pouvez le confirmer en recherchant l'étiquette affichant le symbole ENERGY STAR souvent apposée sur l'appareil — parfois à l'arrière de celui-ci.</p>	<p>Vous pouvez économiser de l'eau et de l'énergie!</p> <p>Si votre lave-vaisselle date d'avant 1994, vos coûts liés à l'énergie sont plus élevés de 40 \$ que si vous utilisiez un nouvel appareil homologué ENERGY STAR. Vous pourriez remplacer votre vieux lave-vaisselle par un appareil homologué ENERGY STAR et économiser une somme représentant la valeur de la quantité de détergent à lave-vaisselle utilisé dans une année!</p> <p>Consomme 20 % moins d'énergie qu'un appareil neuf qui n'est pas homologué ENERGY STAR¹⁰.</p> <p>En général, les réfrigérateurs homologués ENERGY STAR consomment 20 % moins d'énergie que ceux qui ne le sont pas¹⁰.</p> <p>Grâce à une meilleure conception, les lave-linge homologués ENERGY STAR aident à réduire la facture des services publics en consommant moins d'eau et d'énergie tout en lavant mieux. En fait, ces appareils consomment 50 % moins d'énergie et de 35 % à 50 % moins d'eau que les modèles classiques¹⁰.</p> <p>Sur la durée de vie de votre lave-linge, la quantité d'eau économisée pourrait remplir trois piscines domestiques!</p>

Pour plus de renseignements sur les possibilités d'économie d'énergie et de réduction des frais, consultez [l'initiative de haute efficacité ENERGY STAR® au Canada](#).



Comment nous pouvons vous aider

Si vous souhaitez discuter vos besoins de financement hypothécaire, parler à un [spécialiste – Prêts hypothécaires BMO](#) en succursale ou rencontrer un [spécialiste mobile – Prêts hypothécaires BMO](#) au moment et à l'endroit de votre choix.

- 1 <http://oee.nrcan.gc.ca/residentiel/personnel/ventilation-climatisation/climatiseur-central/ee.cfm?attr=4>
- 2 http://www.energystar.gov/index.cfm?fuseaction=find_a_product.showProductGroup&pgw_code=CA
- 3 http://www.energystar.gov/index.cfm?c=new_homes.nh_features
- 4 <http://oee.nrcan.gc.ca/residentiel/personnel/portes-fenetres/energystar.cfm?attr=4>
- 5 http://environment.about.com/od/renewableenergy/a/solar_water_heaters.htm
- 6 <http://www.climatechangecentral.com/take-action/individual/energy-efficiency/water/tankless-water-heaters>
- 7 http://oee.nrcan.gc.ca/publications/infosource/pub/home_f/chauffe-eau_domestiques.cfm?attr=4
- 8 <http://www.homedepot.ca/webapp/wcs/stores/servlet/EcoOptionsProduct?storeId=10051&catalogId=10051&langId=-16&Nty=1&Ntx=mode%2Bmatchall&Ntk=level1&D=1&Dx=mode%2Bmatchall&catNav=2&N=271986+10000065>
- 9 <http://oee.nrcan.gc.ca/residentiel/entreprises/fabricants/fenetres.cfm?attr=12>
- 10 <http://oee.nrcan.gc.ca/residentiel/entreprises/energystar/avantages.cfm?attr=12>

Au Canada, le nom et le symbole ENERGY STAR® sont administrés et publicisés par Ressources naturelles Canada et enregistrés par l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

© L'étiquette ÉnerGuide et le texte qui l'accompagne sont reproduits avec la permission du ministre de Ressources naturelles Canada, 2011.